

----- Forwarded message -----

Van: **Bernard Kreps** [REDACTED]

Date: wo 9 apr 2025 om 16:44

Subject: Re: ACP CAMILLE / [REDACTED]

To: [REDACTED]

Cc: [REDACTED]

Cher Maître,

Veillez trouver ci-dessous mon retour point par point sur les documents demandés

- Une copie du titre de propriété ;

> **celui-ci est en possession de** [REDACTED]

- L'acte de base de la copropriété ainsi que ses éventuelles modifications;

> **en pièce jointe de ce mail**

- Les contrats de location, si le bien est loué ;

> **celui-ci est en possession de** [REDACTED]

- Le certificat PEB ;

> **celui-ci est en possession de** [REDACTED]

- La vérification des installations électriques ;

> **celui-ci est en possession de** [REDACTED]

- Les informations du syndic, article 3.94, §1 et 2 du Code civil, autrement dit :

- Le montant du fonds de roulement et du fonds de réserve ; > **ci-joint là ce mail a situation en date du 02/04/2025**
- Le montant des arriérés éventuels dus par le copropriétaire sortant, en ce compris les frais de récupération judiciaires ou extrajudiciaires ainsi que les frais de transmission des informations requises ; La situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété ; > **ces montants sont connus auprès de votre cabinet, et ont été mentionnés dans votre mail du 08/04/2025**
- Le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété et des montants en jeu ; > **la seule procédure judiciaire en cours est celle dont la vente forcée actuelle est l'aboutissement**
- Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes des charges de deux dernières années ; > **en pièce jointe de ce mail et de mails suivants**
- Une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires ; > **en pièce jointe de mail suivant**
- Le montant des dépenses de conservation, d'entretien, de réparation et de réfection décidées par l'assemblée générale ou le syndic avant la date certaine du transfert de la propriété mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date ; > **néant**
- Un état des appels de fonds approuvés par l'assemblée générale des copropriétaires avant la date certaine du transfert de propriété et le coût des travaux urgents dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date ; > **néant**
- Un état des frais liés à l'acquisition de parties communes, décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date > **néant**
- Un état des dettes certaines dues par l'association des copropriétaires à la suite de litiges nés avant la date certaine du transfert de la propriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date ; > **néant**

- Le plan ou le croquis du bien vendu, avec l'indication de l'affectation de chaque pièce.

> **celui-ci est en possession de** [REDACTED]

Bien à vous,

Bernard Kreps

[Illegible text]

[Illegible text]